



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/ExStC/5
Le 8 juin 2009

Original: Anglais

REUNION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE PERMANENT DE LA CMS
International Environment House
Genève, le 8 juin 2009

Réunion extraordinaire du Comité permanent de la Convention sur les espèces migratrices

Genève, le 8 juin 2009

**La Décision de la Réunion extraordinaire du Comité permanent de la Convention sur les
Espèces migratrices**

Notant avec gratitude le briefing détaillé pourvu par le Directeur exécutif du PNUE sur sa décision administrative concernant la position du secrétaire exécutif de la CMS, les dispositions transitionnelles qu'il a mises en place pour le secrétariat de la CMS, et son soutien qu'il a rendu pour la mise en œuvre des décisions sur la direction future de la CMS et le programme de travail de la Convention ;

Notant avec gratitude la présentation du Secrétaire exécutif et appréciant son rôle au développement de la Convention et les réussites faites, en particulier, pendant les cinq dernières années ;

Notant, en outre, l'autorité du Directeur exécutif de prendre des décisions concernant la gestion du Secrétariat et *notant*, en outre, le rôle de la CdP et du Comité permanent dans l'administration de la Convention ;

Reconnaissant les efforts du Directeur exécutif de faire le recrutement des postes vacants ;

Le Comité permanent :

1. demande au Directeur exécutif d'assurer au mieux la transition vers et la nomination du prochain Secrétaire exécutif, qu'elles soient effectives et efficaces et qu'elles se fassent avec le moins de perturbations possible dans le travail quotidien de la Convention ;
2. consent à la participation du Président du Comité permanent (ou de son représentant) aux délibérations du jury d'entretien qui fera des recommandations au Directeur exécutif sur la nomination du prochain Secrétaire exécutif de la CMS.